



Réf : F16026.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud

(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU NOUVEL EXPLOITANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : _____

* N° de Ridet N° RC N° RM : _____

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration) :

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Qualité : _____

* Nationalité : _____

Responsable de suivi du dossier (si différent du représentant légal) :

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du signataire

COORDONNEES DU NOUVEL EXPLOITANT

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

Courriel : _____ Fax : _____

INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (1/2)

* Désignation

Localisation

* Commune : _____

* Adresse : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : _____

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

*** INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (2/2)**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement GF : installations soumises à autorisation et à garantie financière HRI : installations relevant du haut risque industriel HRC : installations relevant du haut risque chronique A : régime d'autorisation As : régime d'autorisation simplifiée D : régime de déclaration NC : activité non classée

* Date effective du changement d'exploitant (jj/mm/aaaa) : _____

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature :

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Pour les installations classées soumises à autorisation ou à autorisation simplifiée, un document attestant des capacités techniques et financières du nouvel exploitant
- Pour les installations classées énumérées dans la nomenclature visée à l'article 412-2 et indiquées en colonne de droite sous le sigle « GF », à l'exclusion des installations exploitées directement par des communes ou leurs groupements, un document attestant une garantie financière conforme aux exigences des articles 419-1 et suivants, aux fins de validation, conformément aux dispositions du III de l'article 419-3

Colonne
réservée à
l'administration